

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE DEMOLIR**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 26 00002** du
Un permis de démolir a été délivré à

30 MARS 2026 30 MARS 2026

SCNF
Domicilié (e) 1 Rue Camille Moke
93210 Saint-Denis

En vue de la réalisation : démolition d'un convoyeur à gravats

Sur un terrain sis 8 Rue du Tgv
Cadastré AT70, AT35, AT43

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 30 MARS 2026

Madame Le Maire
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 26 00002** du 30 MARS 2026 a été affichée en Mairie du
au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,